

vres recevront une éducation qui leur permettra de devenir, dans des villes commerçantes, des négociants importants, des chefs d'industries considérables.

De notre temps, où les idées de progrès tendent à faire répandre sur tous les bienfaits de l'instruction, on ne peut qu'honorer la mémoire de celui qui, prévoyant les aspirations auxquelles notre époque a donné l'essor, eut, au dix-huitième siècle, la pensée d'instruire le peuple en créant pour lui des écoles dont le modèle nous est aujourd'hui emprunté de toute part.

Martin n'entend pas que son legs profite aux garçons seuls ; comprenant qu'un jour viendrait où la femme revendiquerait ses droits à l'émancipation, et convaincu qu'un travail suffisamment rémunérateur pour la mettre en état de se suffire à elle-même pourrait seul lui procurer cette émancipation, il dispose que les filles recevront, elles aussi, une éducation gratuite. Jusqu'à ce jour, à Lyon, les garçons seulement ont été appelés à bénéficier de l'institution de la Martinière ; mais les renseignements qui nous sont transmis sur ce point nous donnent tout lieu de croire que bientôt la volonté du testateur recevra sa pleine exécution. Ce ne sera pas assurément le côté le moins utile de ce legs. En présence des grèves et des agitations ouvrières que nous avons à subir et qui semblent passer peu à peu à l'état chronique, ne voit-on pas, en effet, que la femme suffisamment instruite pourra remplir des emplois aujourd'hui confiés à des hommes et dont le salaire ne paraît pas suffisant à ceux-ci ?

Nous désirons vivement pour Lyon que l'institution de la Martinière reçoive ce complément si utile. L'élément moralisateur qui devra en résulter pour les filles les garantira de dangers auxquels il ne leur est que trop souvent impossible d'échapper avec les gains de moins